Conférence

JEUDI 8 JUIN 2017
DE 17H À 19H

Commissaires aux Comptes

'Prévention et traitement amiable des difficultés des entreprises, des solutions existent !'

Experts Comptables

Juges

CRCC
COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RENNES

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Pays de Loire

Tribunal de Commerce de Nantes

INTERVENANTS

Claude BOLLORÉ
Florence FLACK
Lionel DURAND
Bertrand MANIÈRE
Jean-Paul MÉNAGER
Gilles BLANCHARD

CRCC
COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RENNES

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Pays de Loire

Tribunal de Commerce de Nantes

SOMMAIRE

I. L'enjeu de la prévention des difficultés

II. Le Tribunal de Commerce et le traitement des difficultés des entreprises

III. Les acteurs et les outils de la prévention
   A. La prévention hors tribunal
   B. La prévention devant le tribunal

IV. Les procédures amiables

V. Le Prépack cession

CRCC COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RENNES

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES Région Pays de Loire

Tribunal de Commerce de Nantes

L'ENJEU DE LA PREVENTION

DES DIFFICULTES

CRCC
COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RENNES

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Pays de Loire

Tribunal de Commerce de Nantes

I. L'Enjeu de la prévention des difficultés

Le traitement des difficultés des entreprises: une cause d'intérêt général:

- Un fort enjeu économique et humain
- Un arsenal de solutions juridiques

I. L'Enjeu de la prévention des difficultés

Des résultats toujours décevants:

- Un taux de défaillance toujours élevé
- Un recours insuffisant aux solutions amiables (préventives)

Statistiques 2016:

50 515 procédures		TC NANTES
1 315	mandats ad hoc	19
1 463	conciliations	44
1 046	sauvegardes	11
14 082	redressements	210
32 609	liquidations	442

Redressement : 1 sur 2
Cession : 1 sur 5
Echoue : 1 sur 2

I. L'Enjeu de la prévention des difficultés

Les facteurs de vulnérabilité de l'entreprise:

- Le dirigeant lui-même (maladie, divorce…)
- Départ d'un homme clé
- Perte d'un gros client
- Non renouvellement d'un concours bancaire
- Financement du BFR et maîtrise des délais de paiement
- Obsolescence technologique (Transition numérique)
- Fraude
- Changement de règlementation
- Evolution des marchés

…

I. L'Enjeu de la prévention des difficultés

La prévention constitue le meilleur levier sur lequel il faut agir:

- Une mobilisation de tous les acteurs du retournement
- Des axes d'amélioration à construire ensemble

LE TRIBUNAL DE COMMERCE ET LES TRAITEMENTS DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

CRCC
COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RENNES

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Pays de Loire

Tribunal de Commerce de Nantes

II. Le Tribunal de Commerce et les traitements des difficultés des entreprises

La Loi de sauvegarde des Entreprises

PRINCIPES DIRECTEURS

PRÉVENIR
ANTICIPER
TRAITER

→ les difficultés des entreprises

OBJECTIFS

- *poursuivre l'activité*
- *maintenir de l'emploi*
- *apurer le passif*

II. Le Tribunal de Commerce et les traitements des difficultés des entreprises

Les différentes procédures

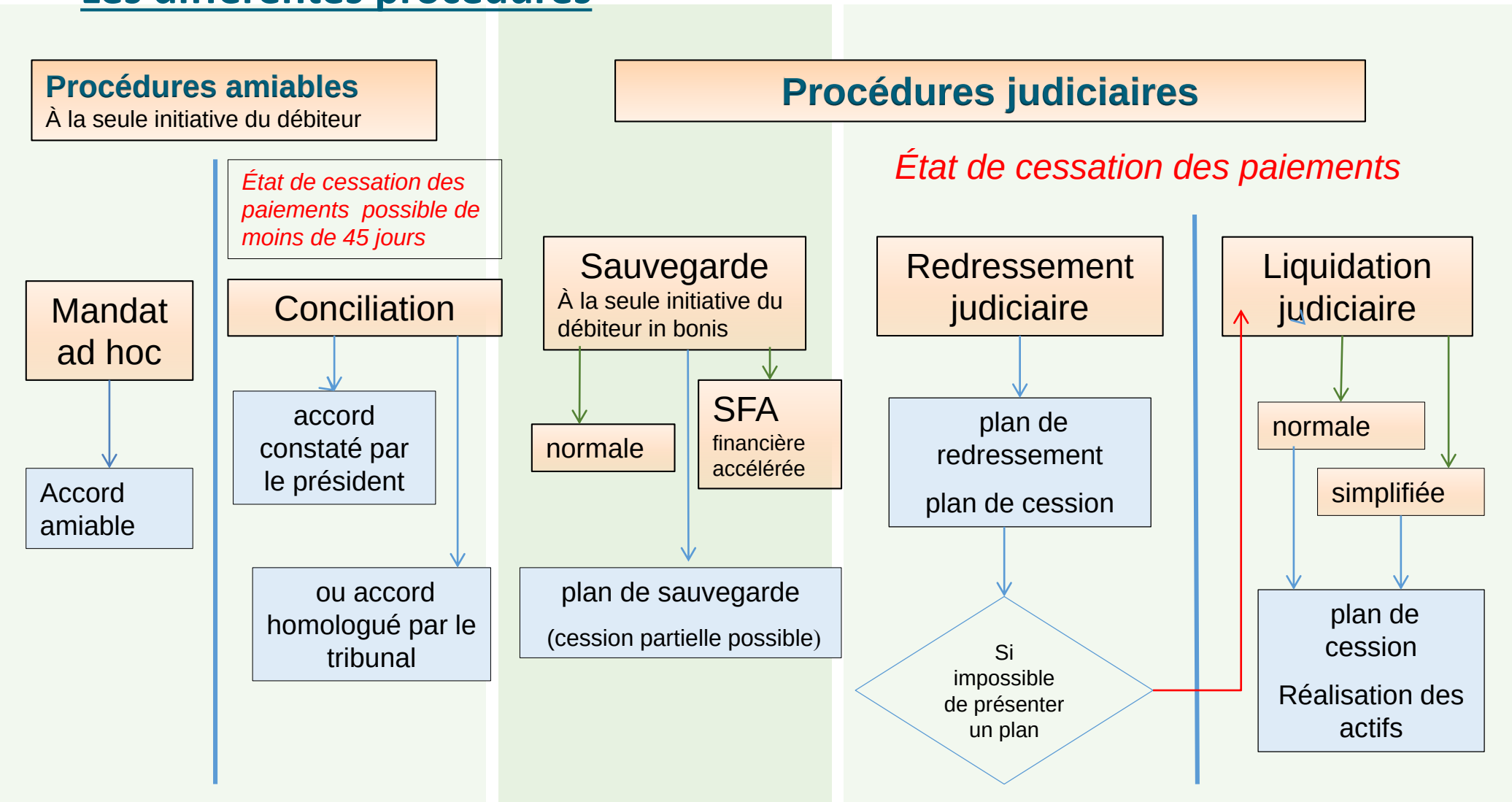

II. Le Tribunal de Commerce et les traitements des difficultés des entreprises

La cessation de paiement

- Impossibilité de faire face aux dettes échues (passif exigible), avec l'actif disponible.

- Les réserves de crédit (mobilisables immédiatement) ou les moratoires accordés entrent dans l'actif disponible.

- Arrêt Cour de Cassation 28/04/1998 (le passif à prendre en compte est le passif exigible et exigé)

II. Le Tribunal de Commerce et les traitements des difficultés des entreprises

Objectifs de la prévention

- Rompre l'isolement du chef d'entreprise
- Dédramatiser les procédures judiciaires
- Permettre à l'entreprise de poursuivre son exploitation de façon pérenne par la mise en place de solutions amiables

LES ACTEURS ET LES OUTILS DE LA PRÉVENTION

CRCC
COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RENNES

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Pays de Loire

Tribunal de Commerce de Nantes

III. Les acteurs et les outils de la prévention

A | La prévention hors Tribunal

Information sur la prévention *extérieure au tribunal* →

- Experts-comptables
- Commissaires aux comptes
- Centre d'Information sur la Prévention (CIP)
- Institutionnels (CMA, CCI, Région, Etat…)
- Associations professionnelles
- Colloques

III. Les acteurs et les outils de la prévention

A | La prévention hors Tribunal

Les Experts-Comptables

- Statistiques régionales
- Outils de pilotage
- Tableaux de bord
- Actions au sein des entreprises

III. Les acteurs et les outils de la prévention

A | La prévention hors Tribunal

Les Commissaires aux Comptes

- Procédures d'alerte
- Délais de paiement
- Actions au sein des entreprises

III. Les acteurs et les outils de la prévention

A | La prévention hors Tribunal

Le CIP 44 / Son rôle

- Promouvoir, organiser et rendre accessible l'information la plus large sur la prévention des difficultés des entreprises en Loire-Atlantique.
- Développer l'information sur la prévention par les Entretiens du Jeudi

III. Les acteurs et les outils de la prévention

A | La prévention hors Tribunal

Le CIP 44 / Les Entretiens du Jeudi

ECOUTE / Les seules informations débattues sont celles communiquées par le dirigeant. Les intervenants ne se substituent pas aux conseils habituels de l'entreprise.

INFORMATION / Après avoir écouté le chef d'entreprise, cerné les difficultés et leur origine, les professionnels de la prévention fournissent une information sur les solutions existantes.

CONFIDENTIALITE / Les intervenants ne tiennent aucun dossier et ne communiquent aucune information à aucun tiers.

GRATUITE / **Conseils gratuits sur rendez-vous en contactant le 0800 100 259**

III. Les acteurs et les outils de la prévention

A | La prévention hors Tribunal

Le CIP 44 / Les statistiques

2009 : 15

2010 : 31

2011 : 31

2012 : 60

2013 : 77

2014 : 67

2015 : 62

2016 : 69

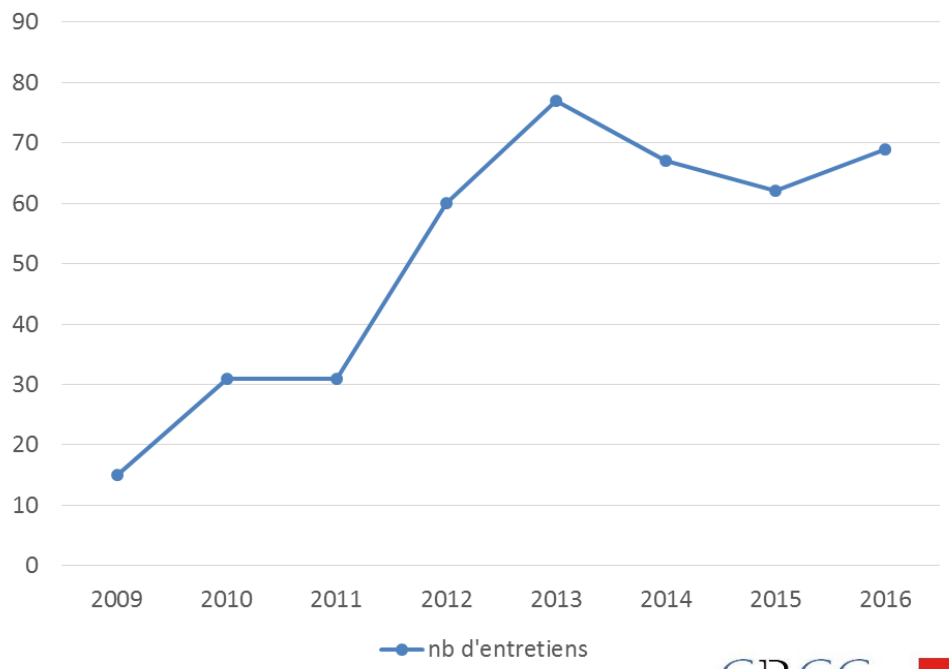

CRCC COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RENNES

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES Région Pays de Loire

Tribunal de Commerce de Nantes

III. Les acteurs et les outils de la prévention

B | La prévention au Tribunal

Par le tribunal de commerce
le Président aidé
de son Greffier

Prévention détection

- Suivi des signaux d'alerte, dépôts de compte, privilèges…
- Convocation du débiteur suite à une alerte

ou

- Entretien avec le chef d'entreprise demandeur

III. Les acteurs et les outils de la prévention

B | La prévention au Tribunal

Les procédures d'alerte

- Pouvoir de convocation du Président du Tribunal de Commerce (article L611-2)

LES PROCÉDURES AMIABLES

CRCC
COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RENNES

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Pays de Loire

Tribunal de Commerce de Nantes

IV. Les procédures amiables

Le Mandat Ad'hoc

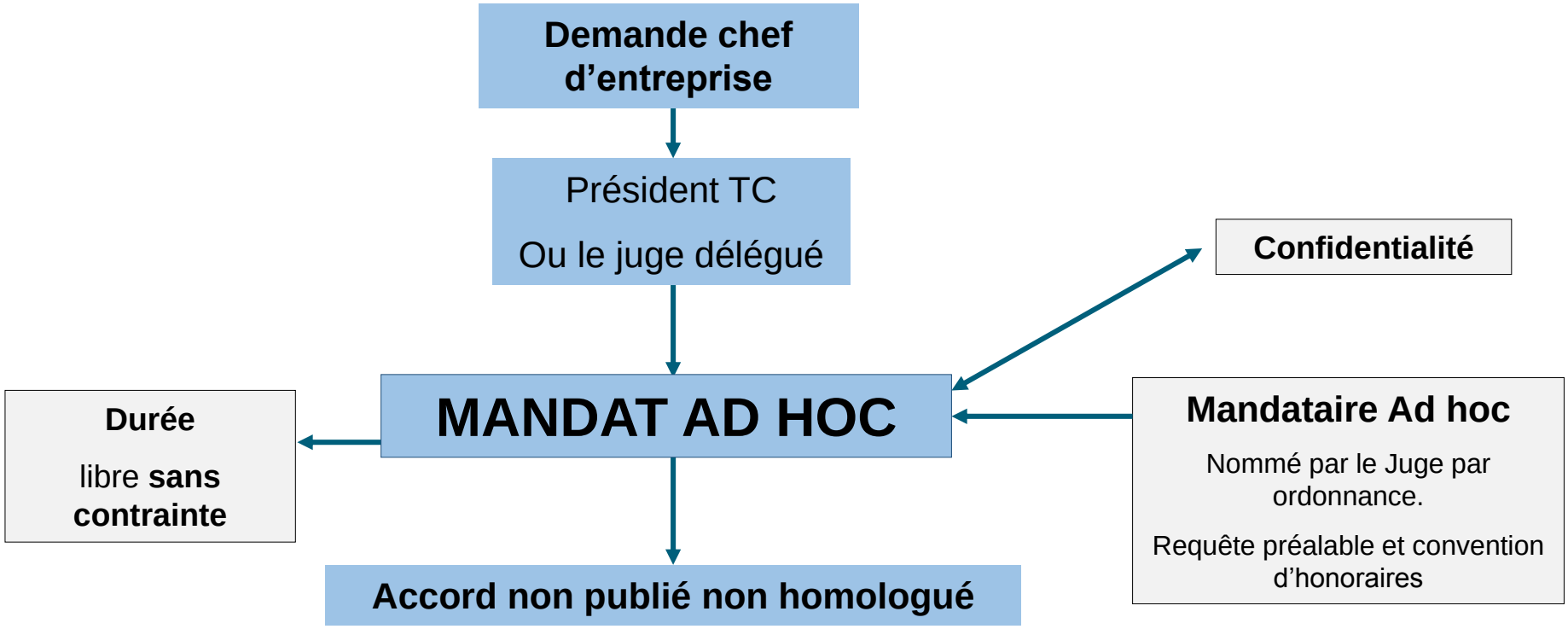

IV. Les procédures amiables

La conciliation *(Entreprise in bonis ou en état de cessation des paiements depuis moins de 45 jours)*

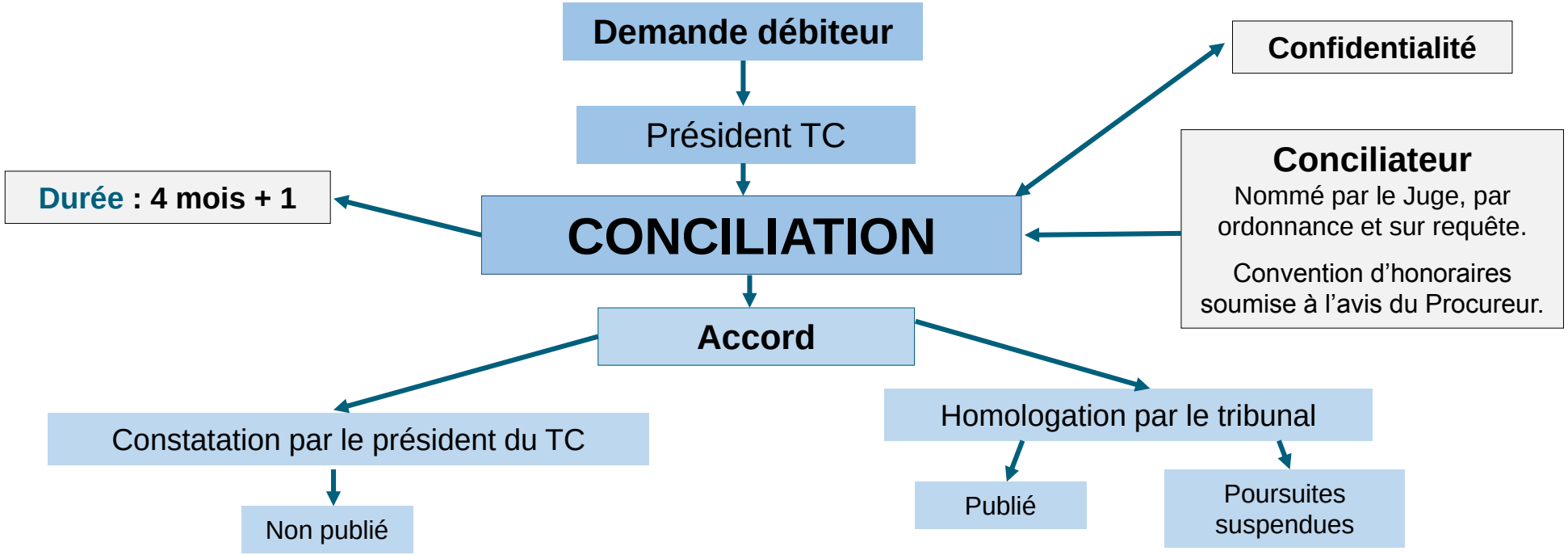

IV. Les procédures amiables

Hors cessation des paiements (La sauvegarde)

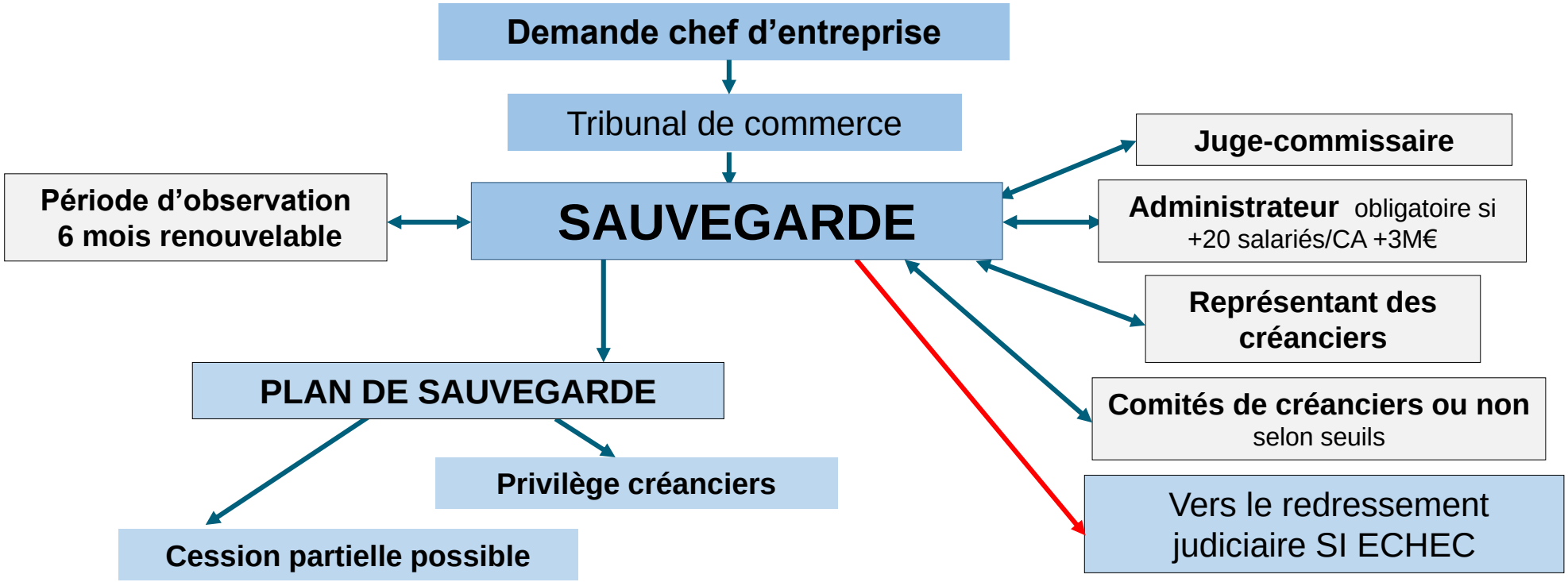

IV. Les procédures amiables

Hors cessation des paiements (La sauvegarde financière accélérée)

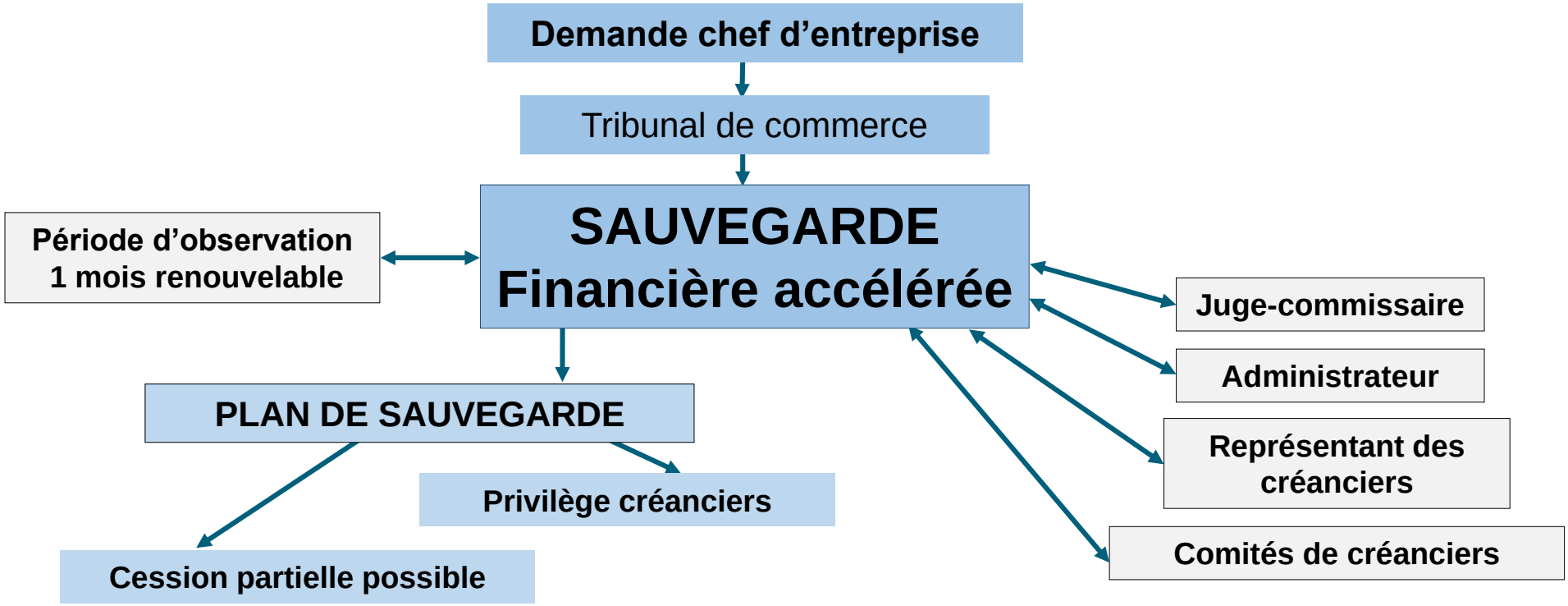

IV. Les procédures amiables

En cessation des paiements AVEC perspectives

Le redressement judiciaire

En cessation des paiements SANS perspectives

La liquidation judiciaire

V. Le Prépack Cession

Principe

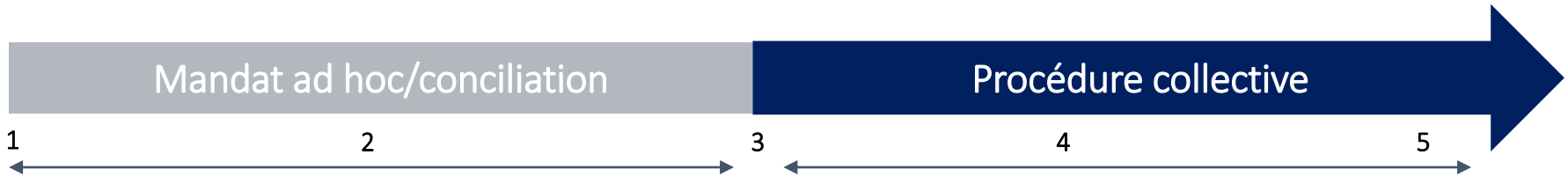

1. Après avis des créanciers participants et sur requête du débiteur, le Président du Tribunal de commerce confie au mandataire ad hoc ou au conciliateur la mission d'organiser la cession de l'entreprise
2. Le conciliateur recherche de manière confidentielle des candidats repreneurs et pré-négocie un plan de cession avec le repreneur identifié
3. Jugement d'ouverture de la procédure collective, décision du Tribunal de ne pas fixer un nouveau délai pour déposer des offres et fixation d'une date d'audience d'examen des offres (*minimum trois semaines*)
4. Possibilité pour un tiers de déposer une offre au moins 8 jours avant l'adoption du plan de cession
5. Jugement d'adoption du plan de cession

MERCI DE VOTRE ATTENTION

CRCC
COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RENNES

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Pays de Loire

Tribunal de Commerce de Nantes